

- Informations légales
- Informations générales
- Juridique et financière
- Marchés financiers
- Innovations et services

Toute l'actualité
sur PC et Tablette



www.pacteo.com

Information sur vos supports de placement monétaires

Un marché monétaire historiquement bas

Les actions menées par la Banque Centrale Européenne pour relancer l'activité économique en zone euro affectent depuis de nombreux mois le marché monétaire.

Son taux de référence, l'Eonia, fluctue ainsi autour de 0 % et connaît même depuis le mois de septembre 2014 des taux négatifs. Et cette situation historique est amenée à perdurer.

Pour en savoir plus, consulter notre dossier spécial dans l'espace « Épargnants et Salariés »

Quel impact sur votre support de placement monétaire ?

Dans ce contexte, votre support de placement monétaire, qui affiche d'ores et déjà des rendements extrêmement limités, pourrait connaître dans les mois à venir une baisse structurelle de sa valeur liquidative.

Pour vous sensibiliser sur ces impacts, la documentation juridique de l'ensemble des supports de placement monétaires gérés par Amundi sera modifiée le **15 décembre 2014**.

Il sera notamment précisé dans l'orientation de gestion que cette situation de marché pourrait entraîner « une baisse structurelle de la valeur liquidative ».

Que fait Amundi pour limiter cet impact ?

Nos équipes de gestion, fortement mobilisées, mettent tout en œuvre pour tenter d'optimiser la performance de votre support de placement monétaire.

Ainsi, la maturité moyenne pondérée du support de placement multi-entreprises **Pacteo Monétaire** pourra désormais aller (au travers d'Amundi Trésor Eonia ISR, le support de placement dans lequel il est intégralement investi) jusqu'à 6 mois (contre 1 jour actuellement). Cette modification prendra également effet le 15 décembre prochain.

Et vous ?

Ces modifications n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part, et n'ont aucun impact sur le profil rendement/risque de votre support de placement monétaire.

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le règlement de votre support de placement seront simplement mis à jour. Vous pourrez les consulter dès le 15 décembre dans l'espace sécurisé du site internet de votre Epargne Salariale & Retraite.

C'est peut-être aussi le bon moment pour vous poser des questions. Votre épargne n'est pas figée. Vous pouvez sans doute en modifier la répartition (consultez les modalités dans vos accords d'épargne salariale) et l'adapter à l'évolution de votre situation, de vos besoins ou des marchés financiers. Bonne nouvelle, effectuez vos arbitrages en ligne, c'est simple et gratuit !

Ce document est rédigé par Amundi, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036. Société Anonyme au capital de 596 262 615 euros. Siège social : 90 boulevard Pasteur 75015 Paris – 437 574 452 RCS Paris.

Les informations contenues dans ce document sont le reflet de l'opinion de la société de gestion et sont fondées, à la date d'édition du document, sur des sources réputées fiables. Du fait de leur simplification, les informations données dans ce document sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle.

Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans notre autorisation. Amundi décline toute responsabilité en cas de pertes directes ou indirectes causées par l'utilisation des informations fournies dans ce document.